



C'est bientôt!

La 3^{ème} édition des AWARDS DE LA MARQUE OAPI

DOUALA 2021

LES AWARDS DE LA MARQUE OAPI

La cérémonie des Awards de la marque est une manifestation organisée par l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) pour promouvoir l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle par les entreprises des États membres.

Dans un contexte économique mondiale marqué par une valorisation accrue des actifs immatériels, nonobstant la crise de la Covid-19, la marque apparaît comme un outil par excellence de compétitivité des entreprises. A cet égard, il semble important d'inciter les entreprises africaines à intégrer la dimension propriété intellectuelle dans leur management.

A travers les Awards, l'OAPI entend donner l'opportunité aux entreprises des États membres de mettre en exergue leur savoir-faire en matière d'utilisation de la marque comme actif immatériel stratégique.

Les Awards mettent en compétition les marques créées, protégées et exploitées dans les États membres de l'OAPI. La compétition est ouverte à toutes les entreprises établies dans les États membres de l'Organisation.

L'édition 2021 des Awards de la marque OAPI est organisée sous le thème « Une marque distinctive, une identité forte, un atout pour le marché ».

OBJECTIFS DES AWARDS DE LA MARQUE OAPI

Les Awards visent à susciter la prise de conscience de l'intérêt de la marque comme outil de compétitivité commerciale et en inciter sa protection par les entreprises. Il s'agit notamment :

- d'inciter les détenteurs de marques enregistrées chaque année à l'OAPI à concourir;
- de récompenser les efforts déployés par les entreprises des États membres pour protéger et mettre en valeur leur marque ;
- de promouvoir l'innovation des produits ou services couverts par la marque ;
- d'assurer la promotion des marques déposées à l'OAPI ;
- d'informer sur la marque et son intérêt dans le commerce ;
- d'encourager l'intégration de la culture de la propriété industrielle dans les stratégies de développement des entreprises ;
- de sensibiliser les participants et le public sur l'importance du système de la propriété industrielle en général et des marques en particulier.

IMPACT STRATEGIQUE ESCOMPTE DES AWARDS

Cet événement permet :

- une meilleure connaissance de la marque et de l'intérêt de son utilisation stratégique par les entreprises africaines ;
- une meilleure connaissance par les usagers des services offerts l'OAPI en tant qu'office commun de propriété industrielle ;
- le positionnement de l'OAPI comme le partenaire de l'entreprise dans sa quête de compétitivité.

CIBLES DES AWARDS

- Déposants et déposants potentiels (opérateurs économiques, micro-entreprises, PMI/PME, associations et ONG des États membres)
 - Chambres de commerce, groupements patronaux, médias nationaux et internationaux ;
 - Mandataires ;
 - Consommateurs.



INTERET DES AWARDS DE LA MARQUE OAPI POUR LES ENTREPRISES CANDIDATES

Les entreprises candidates aux Awards de la marque et particulièrement celles dont les marques sont nominées bénéficieront :

- d'une grande visibilité régionale et internationale de leur marque ;
- d'un accompagnement de l'OAPI pour une meilleure utilisation de leurs actifs immatériels.

LES PRIX EN COMPETITION

Cet évènement décerne les récompenses suivantes :

1er prix : le Grand prix des Awards de la marque OAPI

Il récompense la marque fortement distinctive d'une entreprise créée dans l'espace OAPI qui a connu un développement remarquable au niveau du marketing et au niveau de l'innovation de produits ou services couverts par la marque.

2ème prix : le Prix de la marque régionale

Il distingue la marque d'une entreprise locale, de l'un des Etats membres de l'OAPI, qui se développe dans l'espace OAPI à travers l'exploitation de ses produits ou services.

3ème prix : le Prix de la marque du public

Il est décerné par le vote du public d'un pays membre de l'OAPI à la marque distinctive d'une entreprise du pays hôte, qui a su s'imposer dans le quotidien des populations locales par la qualité de ses produits ou services.

CRITERES D'EVALUATION

Les dossiers de candidature sont évalués selon des critères communs et des critères spécifiques.

Les critères d'évaluation communs sont les suivants :

- la présentation du dossier de candidature ;
- le maintien en vigueur de la marque ;
- le caractère distinctif de la marque ;

Les critères d'évaluation spécifiques :

Pour le **Grand prix des Awards de la Marque OAPI** :

- étendue d'exploitation de la marque ;
- contribution de l'entreprise au développement économique et social ;
- innovation et ou amélioration du produit ou du service couvert par la marque ;
- portefeuille de propriété industrielle de l'entreprise.

Pour le prix de la Marque Régionale :

- expansion régionale de la marque ;
- nombre de contrats d'exploitation de la marque ;
- contribution de l'entreprise au développement économique et social au niveau régional ;
- portefeuille de propriété industrielle de l'entreprise.

Pour le prix de la Marque du Public :

- Participation de l'entreprise au développement économique et social au niveau national ;
- histoire de la marque.

CANDIDATS AUX AWARDS

Toute personne physique ou morale titulaire d'une ou de plusieurs marques créées, déposées et exploitées dans au moins l'un des États membres de l'OAPI.

INTERET DES AWARDS POUR LES ENTREPRISES CANDIDATES

- Faire connaître son entreprise et rendre ses produits ou services identifiables sur le marché ;
- faire connaître sa marque et véhiculer les valeurs, notamment celle de qualité associées aux produits qui les portent ;
- faire connaître la gamme des produits ou services fournis par l'entreprise ;
- bénéficier de la promotion de son produit dans les pays membres de l'OAPI et même au-delà ;
- avoir l'opportunité de remporter un prix des Awards et la reconnaissance y associée ;
- avoir l'opportunité d'être sélectionné parmi les entreprises bénéficiant d'un accompagnement de l'OAPI pour une meilleure utilisation des titres de PI de l'entreprise.

COMPOSITION DU JURY :

- un dirigeant d'un office de propriété industrielle d'Afrique ;
- un dirigeant d'un office de propriété industrielle d'Europe ;
- un conseil en propriété intellectuelle ;
- un chef d'entreprise.

A PROPOS DE LA MARQUE

La MARQUE de produit ou de service est tout signe visible utilisé ou que l'on se propose d'utiliser pour distinguer les produits ou services d'une entreprise, de ceux de ses concurrents.

La marque sert, entre autres, à affirmer une identité, à conquérir un marché, à communiquer une image de l'entreprise (valeur, qualité, prix, garantie...), à fidéliser une clientèle, un public.

La marque est protégée par un certificat d'enregistrement délivré par l'OAPI pour une durée de 10 ans renouvelable, avec effet sur 17 pays.

OAPI
Place de la Préfecture
B.P. 887 Yaoundé – Cameroun
Tél. + 237 222 20 57 00/ 222 20 57 84
Site web: www.oapi.int
Email: oapi@oapi.int

